



CIMETIERE DE VANDOEUVRES

Route de Choulex

TARIFS

sur base d'une durée légale de 20 ans

Défunts	Inhumation cercueils	Dépôt d'urnes	Prolongation cercueils	Réservation cercueils	Prolongation urnes	Réservation urnes
Ayants droit (*)	gratuit	gratuit	Fr. 1'000.--	Fr. 1'000.-	Fr. 500.-	Fr. 500.-
Personnes étrangères à la commune	Fr. 1'000.-	Fr. 500.-	Fr. 2'000.-	Fr. 2'000.-	Fr. 1'000.-	Fr. 1'000.-

(*) Ayants droit

Sont considérés comme **ayants droit** (art.14) :

- les habitants de Vandœuvres
- les personnes nées à Vandœuvres
- les personnes originaires de Vandœuvres
- les personnes propriétaires sur territoire communal
- les bourgeois de Vandœuvres, même domiciliés hors de la Commune
- les personnes décédées sur territoire communal

Possibilités de prolongations des concessions :

<u>Durée</u>	<u>Cercueils</u>	<u>Urnés</u>
20 ans	Fr. 2'000.-	Fr. 1'000.-
10 ans	Fr. 1'000.-	Fr. 500.-

Les ayants droit bénéficient du ½ tarif.

Remarques :

- Les prix ci-dessus sont valables pour une durée de 20 ans. Excepté pour les inhumations dont la durée légale est de 20 ans, les périodes de prolongation ou de réservation peuvent être modifiées (10 ou 20 ans pour une durée de 99 ans max.), sur demande écrite des requérants. Les coûts de ces concessions sont évalués proportionnellement à la durée désirée.
- Tombes d'enfants jusqu'à 13 ans : demi-tarif.
- La Commune ne facture pas de droit de fosses.
- Se référer au règlement sur le site internet de la commune.

Contact :

MAIRIE DE VANDŒUVRES
 Route de Vandœuvres 104, 1253 Vandœuvres
 Liliane WAECHTER
 Tél. 022 750 14 18
 Courriel : l.waechter@vandoeuvres.ch
www.vandoeuvres.ch